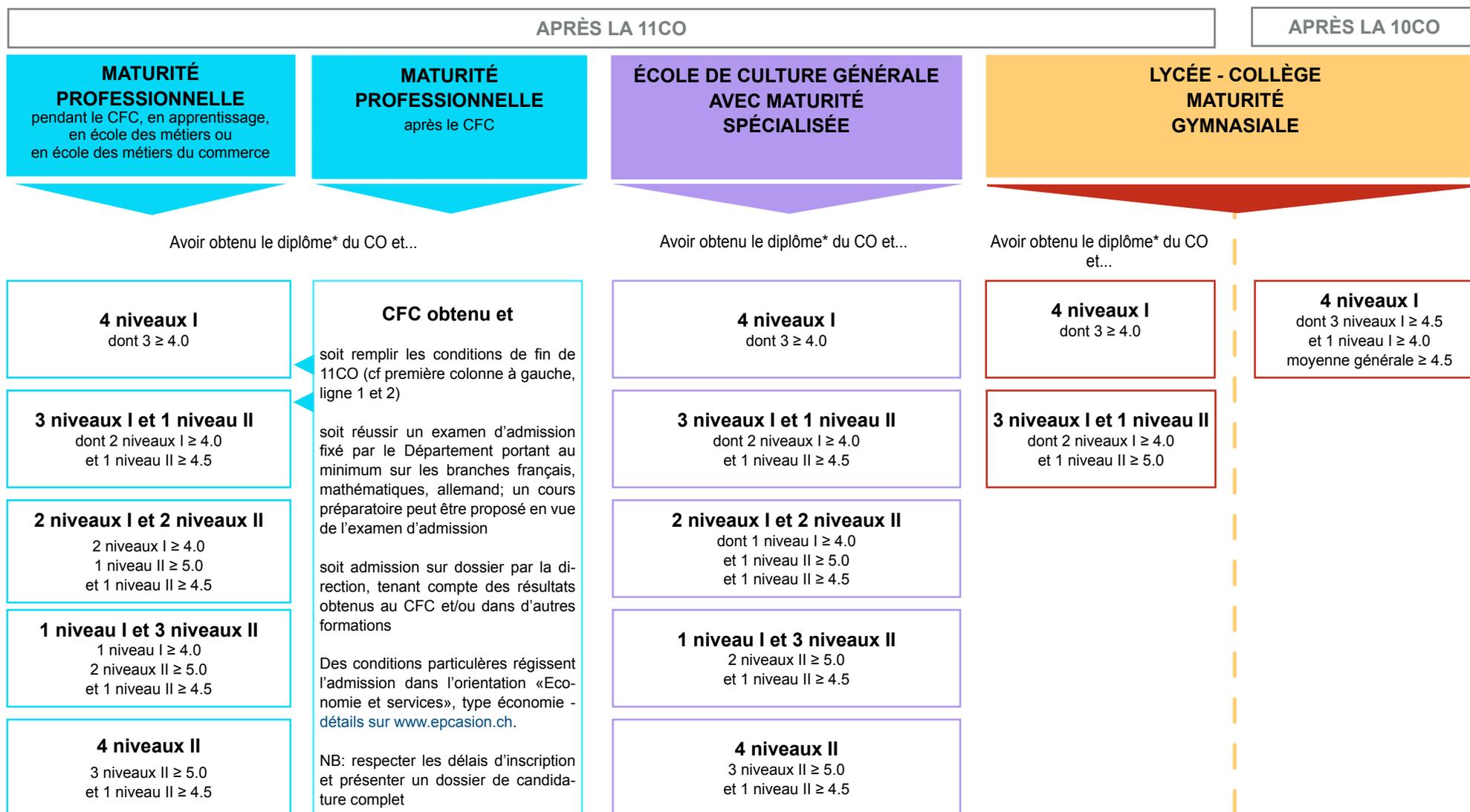


CONDITIONS D'ADMISSION AUX FILIÈRES DE MATURITÉS DU SECONDAIRE II GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL



*Diplôme du CO: moyenne générale ≥ 4,0 et trois disciplines à niveaux ≥ 4,0

Remarque: on peut également accéder aux maturités professionnelles intégrées ainsi qu'à l'école des métiers du commerce (matu. pro) et de culture générale (matu. spécialisée) après l'école préprofessionnelle EPP (p.16).
 Conditions: certificat EPP réussi et une moyenne finale de 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4.5.